## **OFFRE FERME D'ACQUERIR UN BIEN IMMEUBLE**

Le(s) soussigné(e)(s) :
Monsieur et/ou Madame :
La personne morale
Domicilié(e)(s) ou siège social
N° de téléphone/gsm/E-mail
Situation matrimoniale et régime
Assujetti TVA (si oui, indiquer le numéro de TVA)
Notaire choisi en cas de vente
Ci-après dénommé(e)(s) « l'Offrant »,
Déclare prendre l'engagement ferme, définitif et irrévocable de se porter acquéreur du bier immeuble situé à :
Description : terrain en zone d'habitat à caractère d'une superficie de 1.261 m2
Adresse et code postal : « Steinbach n°96 à 4950 Waimes »
Section cadastrale: WAIMES 63080 Division 1 Waimes Section H n° 0086/22N000
Certificat PEB :
Ce bien lui a été présenté <b>par l'agence HUPPERTS Immobilière.</b>
Le prix principal offert pour l'acquisition de l'immeuble pour quitte et libre de tous privilèges, hypothèques et charges quelconques, dans l'état où il se trouve, sans garantie de contenance ni de vices cachés, tous frais, droits quelconques et honoraires notariaux non compris est fixé à :
•euros (en chiffres)euros (en lettres
Un acompte équivalent à 5 % du prix de vente sera versé au crédit du compte Belfius n° BE77 0689 0113 1542 au départ du compte n°
La présente offre est valable jusqu'au à midi, et ne peut être unilatéralement retirée par l'offrant avant cette date.
Le refus de l'offre par le propriétaire n'ouvre, au profit de l'offrant, aucun droit à une quelconque indemnité.
L'acceptation éventuelle de l'offre sera <b>valablement</b> notifiée à l'offrant dans le délai de validité de celle-ci par :
Email (indiquer l'adresse)
Autre (sms)

<sup>(\*) =</sup> biffer la mention inutile

L'offrant ayant été <u>parfaitement informé sur l'immeuble</u>, la présente offre est émise sans réserves, en manière telle que l'acceptation par le Propriétaire emportera l'accord des parties sur tous les éléments substantiels et essentiels du contrat de vente qui aura en conséquence un caractère parfait et obligera l'offrant à acheter le bien aux conditions habituelles et à celles reprises dans le présent document, sauf stipulation d'une/de(s) condition(s) suspensive(s), auquel cas la vente ne sera parfaite qu'à la levée de la dite/desdites condition(s). Toutefois, le transfert de propriété, des risques et la prise de jouissance du bien n'auront lieu qu'à la signature de l'acte authentique.

L'Offrant déclare, qu'en cas d'acceptation de son offre, l'acquisition condition suspensive / sous la condition suspensive *	on de l'immeuble est faite sans
<ul> <li>d'obtention d'un crédit hypothécaire de</li></ul>	es. La durée de la clause promis.
La présente engage par ailleurs l'Offrant, solidairement et indivisibler compromis de vente, qui ne conditionne pas le caractère parfait de la dans les 15 jours de l'envoi de l'éventuelle acceptation de la présente	a présente vente, au plus tard
L'attention des parties est également attirée sur le fait que si l'une de engagements, l'autre pourra, quinze jours après injonction adress exploit d'huissier, soit poursuivre l'exécution forcée de la vente par vente comme résolue de plein droit. Dans les deux cas, la partie de l'autre partie, à titre d'indemnité, un montant fixé à 5 % du prix de và apporter la preuve qu'elle a, en fait, subi un préjudice plus importe sera redevable à l'agence immobilière d'émoluments équivalents à 5	sée par lettre recommandée ou voie judiciaire, soit considérer la éfaillante sera tenue de payer d vente, sauf à la partie préjudiciée ant. De plus, la partie défaillante
Ainsi dûment averti des implications et conséquences juridiques et fil déclare la confirmer.	nancières de son offre, l'offrant
Offre réalisée à, le, le,	
Signature(s) de tou(te)s les offrants précédée(s) de la mention « lu et	approuvé »